



**Mairie de LA BOISSE**  
49 Place Marcel  
Viénot 01120 LA BOISSE  
Tél. 04 78 06 22 18  
e-mail : [accueil@mairie-la-boisse.fr](mailto:accueil@mairie-la-boisse.fr)  
Site web : [www.ville-la-boisse.fr](http://www.ville-la-boisse.fr)

**ANNEE SCOLAIRE 2025/2026**

## COMMUNE DE LA BOISSE (Ain)

### DEMANDE DE DEROGATION AU PERIMETRE SCOLAIRE REGLEMENT INTERIEUR POUR LA MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE DEROGATION SCOLAIRE

Approuvé par délibération du conseil municipal en date du 21.01.2025 n°20252101-delib05

#### CRITERES (Réservé à l'Administration)

Les critères de dérogation pris en compte sont les suivants :

- Continuité d'un cycle scolaire (élémentaire)
- Enfants gardés par assistante maternelle ou grands-parents : dans ce cas, les enfants non domiciliés sur la commune ne pourront pas être acceptés au restaurant scolaire et au périscolaire.
- Toute modification de garde entrainera un nouvel examen de la commission.
- Raisons médicales justifiées
- Raisons familiales justifiées
- Regroupement de fratrie sur la même école, en sachant que deux écoles sont présentes sur site : l'école maternelle « Ecole Maternelle L'ENVOL » et l'école élémentaire « Ecole Elémentaire BRUNET ».

#### I. COMMISSION DEROGATION SCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2025/2026, la commission est fixée au **15 Mai 2025 à 17 H 00**

Date de dépôt du dossier : **18 avril 2025**

Commune de résidence	Commune d'Accueil
<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> demande	<input type="checkbox"/> Renouvellement

## II. COORDONNEES DES PARENTS

Nom du parent 1 (ou tuteur légal) : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Adresse précise : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél Domicile : \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

Nom du parent 2 (ou tuteur légal) : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Adresse précise : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél Domicile : \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

## III. SITUATION FAMILIALE DES PARENTS

Mariés  Pacsés  Vie maritale  Célibataires  Divorcés  Séparés

## IV. AUTORITE PARENTALE

Conjointe  Parent 1 seul  Parent 2 seul  Tuteur

## NOUS DEMANDONS QUE NOTRE ENFANT :

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom(s) \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Puisse fréquenter l'école : \_\_\_\_\_  Ecole maternelle  Ecole élémentaire

En classe de : \_\_\_\_\_

(Indiquer le niveau scolaire)

Frères et sœurs déjà scolarisés ?  OUI  NON

Si oui, école fréquentée et niveau à la rentrée de septembre : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature du parent 1

Signature du parent 2

Signature du tuteur

**AVIS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE**

(Pour les dérogations externes)

Avis favorable  OUI  NON

Engagement de participation financière

Selon convention  oui  non

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature et tampon

**AVIS DE LA COMMUNE D'ACCUEIL**

Avis favorable  OUI  NON

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature et tampon

**AVIS ECOLE DE RESIDENCE**

Favorable  Défavorable

**AVIS ECOLE D'ACCUEIL**

Favorable  Défavorable

**AVIS DE LA COMMISSION**

**AVIS FAVORABLE :**  OUI  NON

Date :

Signature et tampon :

# REGLEMENT INTERIEUR DE DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2025/2026

Public concerné :

- Les enfants entrant en maternelle
- Les enfants entrant en élémentaire (CP)

## DEMANDE DE DEROGATION

Vous souhaitez demander une dérogation au périmètre scolaire.

## LA COMMISSION

La commission est composée des Directrices des écoles, de l'Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires, Mme FARGIER I.E.N., Sylvie MALEYSSON, DGS à la mairie de LA BOISSE, et examine les demandes de dérogation et émet un avis.

La commission se réunit une fois par an courant mai.

## LES PRINCIPES

Les principes régissant les dérogations scolaires sont les suivants :

- La dérogation est une exception au principe d'inscription de chaque enfant à l'école.
- La dérogation accordée n'est valable que pour un cycle, une nouvelle demande devra être déposée pour les enfants passant de la grande section au cours préparatoire.
- La dérogation est conditionnée par la capacité d'accueil de l'école demandée.

## LES CRITERES

La commission chargée de l'examen des demandes de dérogation tient compte de l'équilibre entre le groupe scolaire et des conditions d'accueil.

Les critères de dérogation pris en compte sont les suivants :

- Continuité d'un cycle scolaire (élémentaire)
- Enfants gardés par assistante maternelle ou grands-parents : **dans ce cas, les enfants non domiciliés sur la commune ne pourront pas être acceptés au restaurant scolaire et au périscolaire.**
- Toute modification de garde entraînera un nouvel examen de la commission.
- Raisons médicales justifiées
- Raisons familiales justifiées
- Regroupement de fratrie sur la même école, en sachant que deux écoles sont présentes sur site : l'école maternelle «Ecole Maternelle L'ENVOL» et l'école élémentaire «Ecole Elémentaire BRUNET».

**Attention** : ces critères sont pris en compte lors de l'examen du dossier mais n'entraînent pas un accord systématique vis-à-vis de la demande.

## **EFFECTUER UNE DEMANDE**

Le formulaire de demande de dérogation, accompagné des pièces justificatives demandées et d'un courrier motivant votre demande (motif médical, familial...) sera instruit lors de la commission d'inscription.

A l'issue de cette commission un mail vous sera envoyé pour vous notifier la décision.

## **PIECES A FOURNIR :**

- Courrier justifiant votre demande
- Copie complète de votre livret de famille (parents et enfants)
- Copie de votre justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- Coordonnées des grands-parents ou de l'assistante maternelle
- Pièces complémentaires à fournir en fonction de votre situation : motif médical, familial etc. (fournir toute pièce justificative venant appuyer votre demande : contrat de travail assistante maternelle, justificatif de domicile des grands-parents, attestation sur l'honneur des grands-parents.

Toute fausse déclaration est punie par la loi (Article 441-6 du code pénal)

## **PROCEDURE**

- 1) La famille récupère le document en mairie
- 2) Demande l'avis de la Commune de résidence et de l'école de résidence
- 3) Dépôt du dossier à l'école de LA BOISSE
- 4) Récupération du dossier par la famille
- 5) Dépôt en mairie de LA BOISSE avant la date de la commission

## **ANNEXE A LA DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE**

### **COORDONNEES DES GRANDS-PARENTS :**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

(Facultatif)

### **COORDONNEES DE L'ASSISTANTE MATERNELLE**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

(Facultatif)